



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale
Section CPAS
Vereniging van de Stad en de
Gemeenten van het Brussels
Hoofdstedelijk Gewest
Afdeling OCMW



AFDELING
OCMW's



Bruxelles, le 16 mars 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

TITRES-SERVICES

Le Fédéral doit consolider le système dès 2010

Les titres-services occupent plus de 103.000 travailleurs et bénéficient à 650.000 Belges. C'est une opportunité d'emploi pour des personnes sans diplôme. C'est également une contribution significative à la hausse du taux d'activité indispensable à la viabilité du système des pensions.

A l'échelon local, nous constatons aussi:

- un service utile pour la population. La demande est souvent fort supérieure à l'offre;
- une insertion sociale et professionnelle et une moindre dépense sociale;
- un effet de retour via les additionnels communaux et les versements de cotisations sociales, outre l'impôt.

Ces titres furent lancés en 2000 avec une subvention de 23,56 euros par heure. Aujourd'hui, elle est retombée 20,80 euros. Dès 2006, nos Fédérations avertissaient¹:

*"Ce montant ne permet pas d'assurer la **pérennité** des structures. En particulier, il ne suffit pas à faire face à l'indexation, l'ancienneté et l'encadrement du personnel. Dans les services de CPAS, comme dans les services privés, on estime **qu'après 3 à 5 ans, l'équilibre financier n'existe plus**. (...) Certes, il y a les aides Activa. Elles ne font que reporter l'échéance."*

Nous avons exhorté le Gouvernement d'alors *"de prévoir une progressivité de la subvention liée à l'**ancienneté** afin de pérenniser les emplois."*

L'idée fut écartée. Au motif notamment que sa mise en œuvre était techniquement difficile. Argument curieux s'il en est. Par exemple, le financement fédéral des maisons de repos est différencié selon l'ancienneté depuis 2003. Il en est de même depuis plus de 30 ans de la subvention régionale des services d'aide aux familles.

¹ Titres-services: insertion sociale ou sièges éjectables? Le Gouvernement doit choisir! Communiqué de presse, octobre 2006

Une récente et remarquable étude du Cerisis et de l'Ulg² constate à son tour le problème de l'ancienneté et de l'encadrement. Elle conclut également que ces deux éléments ne jouent pas partout de la même façon.

"D'ancienneté nulle et sans aide à l'emploi, un équivalent temps-plein est "rentable", c'est-à-dire que les recettes couvrent au moins les coûts, pour l'ensemble des prestataires, à l'exception des services d'aide aux familles et des CPAS. Cette situation s'explique, d'une part, par des barèmes salariaux au sein de la commission paritaire 318 (aide à domicile) et du comité C (compétent pour les services publics) supérieurs à ceux de la commission paritaire 322.01 (titre-service) et, d'autre part, par des taux d'activité plus faibles chez ces organisations (et donc moins de revenus générés par le titre-service) liés en partie à l'octroi d'un nombre plus élevé d'heures de formation et d'encadrement.

Si on observe la situation du même travailleur *avec, désormais, quatre ans d'ancienneté, on constate que dans la plupart des cas il n'est plus "rentable", pour son employeur, avec ou sans aide à l'emploi. Après 5 ans dans la même structure, il y a en effet extinction progressive des aides à l'emploi (...). Tous les prestataires ne sont pas cependant affectés de la même manière. Ainsi, ceux qui dépendent d'une commission paritaire dont l'ancienneté n'est pas limitée à deux ans (comme la CP 318, le comité C, etc.) subissent davantage le poids de l'ancienneté des travailleurs, alors qu'au sein de la CP 322.01 (titre-service) celle-ci est pour l'instant limitée à deux ans."*

Aujourd'hui les pouvoirs locaux nous interpellent sur la pérennité des services. Ils ont voulu créer des emplois durables. Ils ont octroyé les avantages sociaux qui sont la norme pour les contractuels: rémunération liée à l'ancienneté, prime de fin d'année, pécule de vacance. Leur budget indique que l'on est arrivé à la limite de la viabilité financière du système. Ils s'attendent à clôturer 2010 avec déficit. Et dans certains cas, de mettre la clé sous le paillason.

Consciente de ce problème de viabilité, fin 2009, la Ministre fédérale de l'Emploi a prévu une analyse à ce sujet³:

"Il sera dorénavant demandé aux entreprises actives dans le système des titres-services de communiquer annuellement un certain nombre de renseignements. Ces informations permettront aux autorités publiques de disposer d'éléments d'analyse de la rentabilité financière de l'ensemble du secteur." Elle entend également constituer un groupe de travail afin notamment d'investiguer "un encadrement de qualité des travailleurs et un service de qualité pour les utilisateurs", "au minimum un poste d'encadrant équivalent temps plein pour 30 travailleurs titres-services."

Si ces éléments sont positifs, ils sortiront leur effet en 2011 au plus tôt, pendant une année électorale. D'ici là, nous redoutons fermetures et licenciements. Par ailleurs, l'analyse projetée va très vraisemblablement confirmer et affiner les conclusions de la rigoureuse et indépendante étude de l'Ulg et du Cerisis.

² J. Defourny, A. Henry, S. Nassaut, M. Nyssens, *Les titres-services: quelle qualité d'emploi et d'organisation du service, Regards économiques*, avril 2009.

³ Note de politique générale de la Ministre fédérale de l'Emploi, novembre 2009.

Vu les risques en terme d'emploi, nous estimons qu'il ne faut ni attendre ni tergiverser pour prendre des mesures. Nous proposons:

- "un ballon d'oxygène". Prévoir dans le cadre du *contrôle budgétaire 2010 un complément d'un euro par heure* pour le personnel dont l'ancienneté est supérieure à *5 ans* dans les secteurs où la rémunération est fonction de l'ancienneté;
- la réalisation de *l'analyse* promise par la Ministre de l'Emploi dans sa note de politique générale dans le courant *2010*.

Sur base de cette analyse il faut qu'en *2011 et au delà*:

- *l'effort sur l'ancienneté* soit *poursuivi* selon un phasage à négocier;
- un *encadrement social* soit développé en commençant par les structures où il est le plus nécessaire.

Les CPAS tirent à nouveau la sonnette d'alarme et espèrent ne pas voir des travailleurs titres-services tomber fin 2010 dans les 46.100⁴ emplois détruits.

Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie

Michel COLSON,
Président de la Section CPAS de
l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale

Theo JANSSENS,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de Vereniging
van Vlaamse Steden en
Gemeenten

Contacts:

Fédération des CPAS - UVCW
Afdeling OCMW's - VVSG
Section "CPAS" - AVCB

Jean-Marc ROMBEAUX, 081.24.06.54
Fabio CONTIPELLI, 02.211.55.64
Jean-Luc BIENFET, 02.238.51.59

⁴ Prévision du Bureau du Plan, 12.2.2010.